

Berne, le 7 septembre 2020

Session d'automne 2020 : recommandations d'AvenirSocial

Chers membres du Conseil national,

[AvenirSocial](#) est l'association professionnelle du travail social et elle représente les intérêts des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, éducation de l'enfance, ainsi que les maîtres et maîtresses socioprofessionnelles.

Ce que vous décidez en tant que parlementaire a des conséquences directes pour la profession, les professionnel·le·s et les bénéficiaires du travail social. En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que vos décisions conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

Nous avons le plaisir de vous présenter ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session d'automne et qui concernent directement le travail social. Vous trouverez [ici](#) nos recommandations concernant les objets précédents.

Egalité des sexes

Pendant la session d'automne, vous traiterez plusieurs objets qui concernent l'égalité des sexes. Dans la recommandation suivante, AvenirSocial se limite à une seule initiative parlementaire. Nous souhaitons toutefois insister sur notre conviction que chaque être humain, indépendamment de son sexe, dispose des mêmes droits et nous appelons le Parlement à agir en ce sens.

[19.406](#) - Prolonger la durée de protection contre le licenciement des femmes au retour de leur congé maternité

*Recommandation : **accepter***

Le Conseil fédéral est chargé d'entreprendre les modifications de loi nécessaires afin d'améliorer la protection des jeunes mères à leur retour au travail en prolongeant la durée de protection et en protégeant ainsi efficacement les employées contre un éventuel licenciement lié à la grossesse ou à la maternité.

Pour des raisons biologiques, les femmes et les hommes jouent un rôle différent dans le cadre d'une grossesse, que celle-ci soit en cours ou terminée. Il convient donc d'entreprendre tout ce qui est possible pour adapter le contexte social afin qu'une mère puisse poursuivre son activité professionnelle en toute autodétermination – sous les mêmes conditions qu'un homme. Selon AvenirSocial, l'initiative parlementaire constitue un pas dans la bonne direction, certes petit, mais néanmoins important.

Coronavirus

[20.3701](#) – Eviter que les chômeurs n’arrivent en fin de droit

Traitée le mardi 8 septembre 2020

Recommandation : **accepter**

Le Conseil fédéral est chargé d’édicter des dispositions afin d’éviter autant que possible les pertes d’emplois ou les arrivées en fin de droit liées à la crise du coronavirus. Ces dispositions prévoient notamment la prolongation de la durée de perception de l’indemnité pour réduction de l’horaire de travail. Des mesures devront être prises également dans le domaine des prestations de l’assurance-chômage afin d’éviter que les personnes touchées par la crise n’épuisent leur droit aux indemnités.

La pandémie de coronavirus continue de préoccuper le marché du travail suisse. Par conséquent, le Conseil fédéral doit prendre des mesures afin d’éviter que la pandémie ne pousse davantage de personnes à devoir recourir aux prestations de l’aide sociale. Dans le cas contraire, AvenirSocial estime que le nombre de bénéficiaires de l’aide sociale augmentera fortement, ce qui impliquerait de graves conséquences sociales.

[20.3917](#) - Reconsidérer la mise en œuvre de l’Ordonnance Covid-19 accueil extra-familial pour enfants du 20 mai 2020

Traitée le mercredi 23 septembre 2020

Recommandation : **accepter**

La motion demande au Conseil fédéral de modifier l’Ordonnance Covid-19 sur l’accueil extra-familial pour enfants du 20 mai 2020 afin d’éviter le risque d’inégalité de traitement entre les institutions à soutenir et les autres. Vu que l’offre d’accueil extra-familial se différencie nettement dans les différentes régions, il convient de s’assurer que les institutions des cantons latins puissent aussi profiter de l’ordonnance. Ainsi, les mesures doivent aussi profiter aux institutions subventionnées par les communes ou le secteur public, comme c’est souvent le cas dans les régions francophones. Autrement, nous courons le risque que les prestations d’accueil extra-familial soient défavorisées dans les cantons latins par rapport aux régions germanophones.

En tant qu’association professionnelle suisse du travail social, nous représentons entre autres les éducateur·rice·s de l’enfance ES, une formation particulièrement représentée dans les régions latines. AvenirSocial salue donc la motion et conseille de l’adopter.

Droits humains

[18.321](#) - La détention administrative d’enfants doit cesser !

Traitée le jeudi, 24 septembre 2020

Recommandation : **accepter**

L’initiative déposée par le canton de Genève demande la modification de la *loi fédérale sur les étrangers* de sorte à interdire la détention administrative des enfants. En 2016, 64 enfants étaient privés de liberté en Suisse en raison de leur statut migratoire. Cette situation indéfendable est critiquée par l’ONU, d’autres ONG internationales, plusieurs États et certains cantons.

AvenirSocial soutient cette initiative cantonale pour la modification d’une pratique inhumaine, qui ne devrait en aucun cas être imposée à des enfants.

Enfants et égalité des chances

13.478 - Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant

Traitée le mercredi, 23 septembre 2020

*Recommandation : **accepter***

Les parents qui adoptent un enfant jusqu'à l'âge de 4 ans révolus devraient pouvoir bénéficier d'une allocation d'adoption correspondant à l'allocation pour perte de gain. En effet, les raisons qui justifient l'allocation de maternité sont également présentes en cas d'adoption. L'initiative parlementaire vise ainsi à améliorer la situation des parents qui adoptent un ou plusieurs enfants, de manière à obtenir les mêmes droits que les autres parents.

AvenirSocial salue cette revendication et reconnaît le droit de tout parent qui adopte des enfants.

Nous vous remercions de prendre nos demandes en considération. Nous restons à votre disposition pour toute question.

Avec nos meilleures salutations,

Flavio Steiger
Co-secrétaire général (remplaçant)

Tobias Bockstaller
Responsable études